

Modification # 1

Cette modification est émise afin d'ajouter l'élément suivant à la Partie 7, Section 6:

L'école se réserve le droit d'acheter les services indiqués au moyen de contrats, d'offres à commandes, ou toutes autres méthodes contractuelles.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES